



Diagnostic zone humide

Commune de Saint-Ouen-des-Alleux (35)

RENNES (siège social)

Parc d'activités d'Apigné
1 rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél. : 02 99 14 55 70
rennes@ouestam.fr

NANTES

5 BD Ampère
Bâtiment C
44470 CARQUEFOU
Tél. : 02 40 94 92 40
nantes@ouestam.fr
www.ouestam.fr

JUILLET 2025

 **Ouest am**
L'intelligence collective au service des territoires

Ce document a été réalisé par :

Florian LE DU – Chef de projet

Krista BABIN - Botaniste, pédologue (zone humide)

Thomas LECAPITAINE - Cartographe / sigiste

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
1. PREAMBULE.....	5
2. BIBLIOGRAPHIE.....	6
2.1 ZONES HUMIDES	6
2.2 NATURE DES SOLS	7
3. METHODOLOGIE ZONE HUMIDE	7
3.1 DEFINITION D’UNE ZONE HUMIDE	8
3.2 METHODE POUR LE CRITERE FLORE.....	8
3.3 METHODE POUR LE CRITERE PEDOLOGIQUE.....	9
4. RESULTATS	10
4.1 DIAGNOSTIC FLORISTIQUE	10
4.2 DIAGNOSTIC PEDOLOGIQUE	14
5. CONCLUSION	20

Liste des figures

Figure 1 : Périmètre d'étude	5
Figure 2 : Zones humides avérées (source : www.sig.reseau-zones-humides.org)	6
Figure 3 : Zones humides potentielles autour de l'aire d'étude (source : www.sig.reseau-zones-humides.org).....	7
Figure 4 : Tableau GEPPA pour la caractérisation des zones humides.....	9
Figure 5 : Saussaies marécageuses.....	11
Figure 6 : Carte des habitats.....	13
Figure 7 : Traces caractéristiques d'oxydation du fer, rouille et traces grises.	14
Figure 8 : Sondage humide en prairie humide. Sondage 18.	15
Figure 9 : Sondage humide de la prairie semée. Sondage 1	15
Figure 10 : Altérites hydromorphes à 30 cm, sondage 2.....	16
Figure 11 : Sondage non humide de la prairie semée. Sondage 45	16
Figure 12: Photographie des andins de remblai au sud du site	17
Figure 13 : Carte du diagnostic zone humide	19

Liste des tableaux

Tableau 1: Campagne d'investigation sur le site	8
Tableau 2 : Liste des espèces végétales inventoriées sur l'aire d'étude	11
Tableau 2 : Tableau descriptif des sondages de reconnaissance pédologique pour la détermination de la présence/absence de zones humides	17

1. PREAMBULE

Dans le cadre d'un futur projet d'agrandissement de la station d'épuration de Saint-Ouen-des-Alleux (35) un diagnostic zone humide a été réalisé sur le parcellaire concerné par le projet. À la suite du classement de la parcelle concernée par un projet d'extension en zone humide, sur la base d'une analyse à grande échelle, la commune de Saint-Ouen-des-Alleux a sollicité une délimitation précise des zones humides.

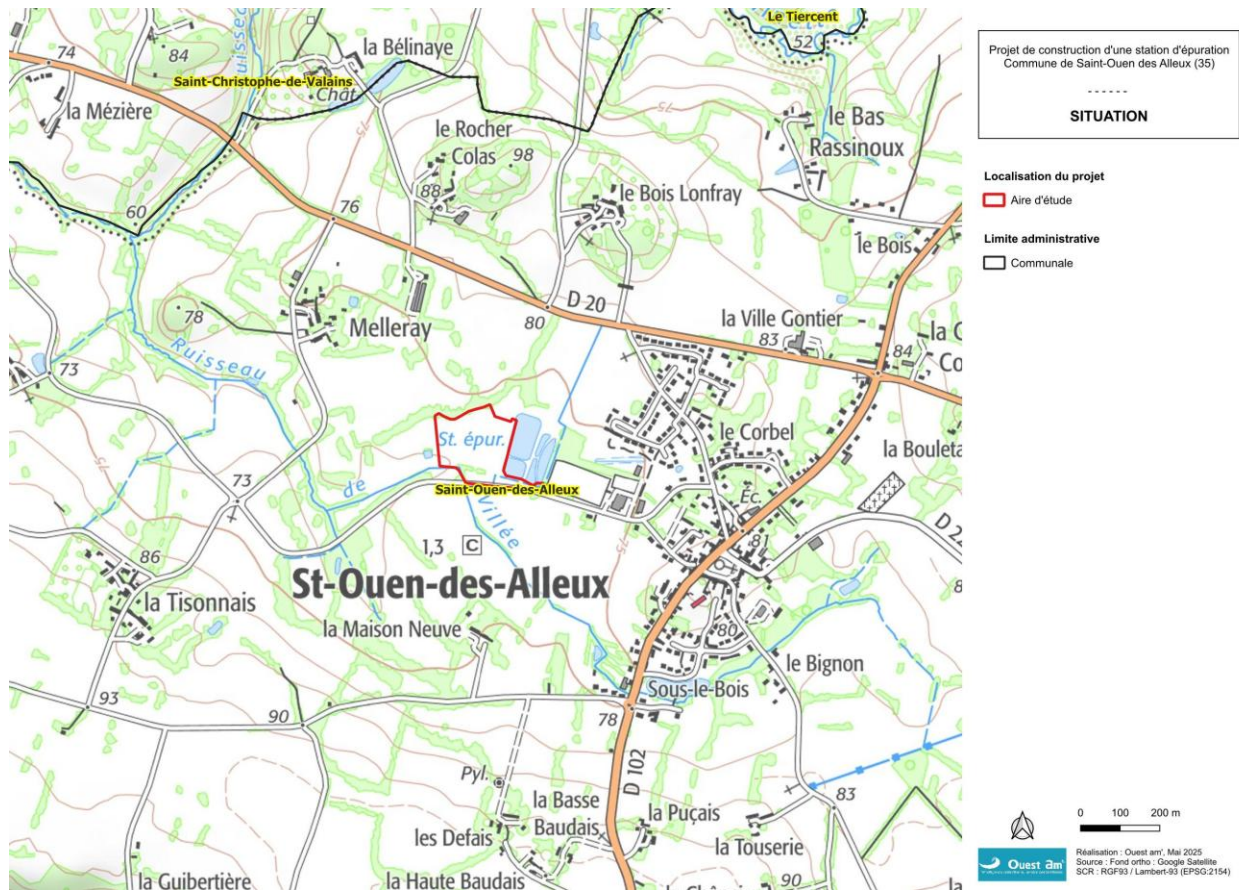


Figure 1 : Périmètre d'étude

2. BIBLIOGRAPHIE

2.1 ZONES HUMIDES

Les données de localisation et de pré-localisation des zones humides disponibles sur le site www.sig.reseau-zones-humides.org ont été consultées le 6 janvier 2025.

Les données disponibles sur ce portail sont, selon les territoires concernés, de nature hétérogène. Elles correspondent à des inventaires de terrain, réalisés dans le cadre des SAGE ou des PLU, mais elles sont parfois partielles ou largement surestimées. Du fait des vastes superficies à couvrir et des moyens parfois limités mis en œuvre, elles peuvent correspondre à des interprétations de la topographie et non à des inventaires réalisés selon les critères imposés par la réglementation (flore et pédologie).

L'aire d'étude comporte une zone humide avérée localisée dans le Sud et l'Est. Néanmoins, l'IGNF a recensé un cours d'eau traversant l'aire d'étude à l'est : le Boulard. Ce cours d'eau dont la continuité est interrompue a historiquement été modifié (Figure 2).

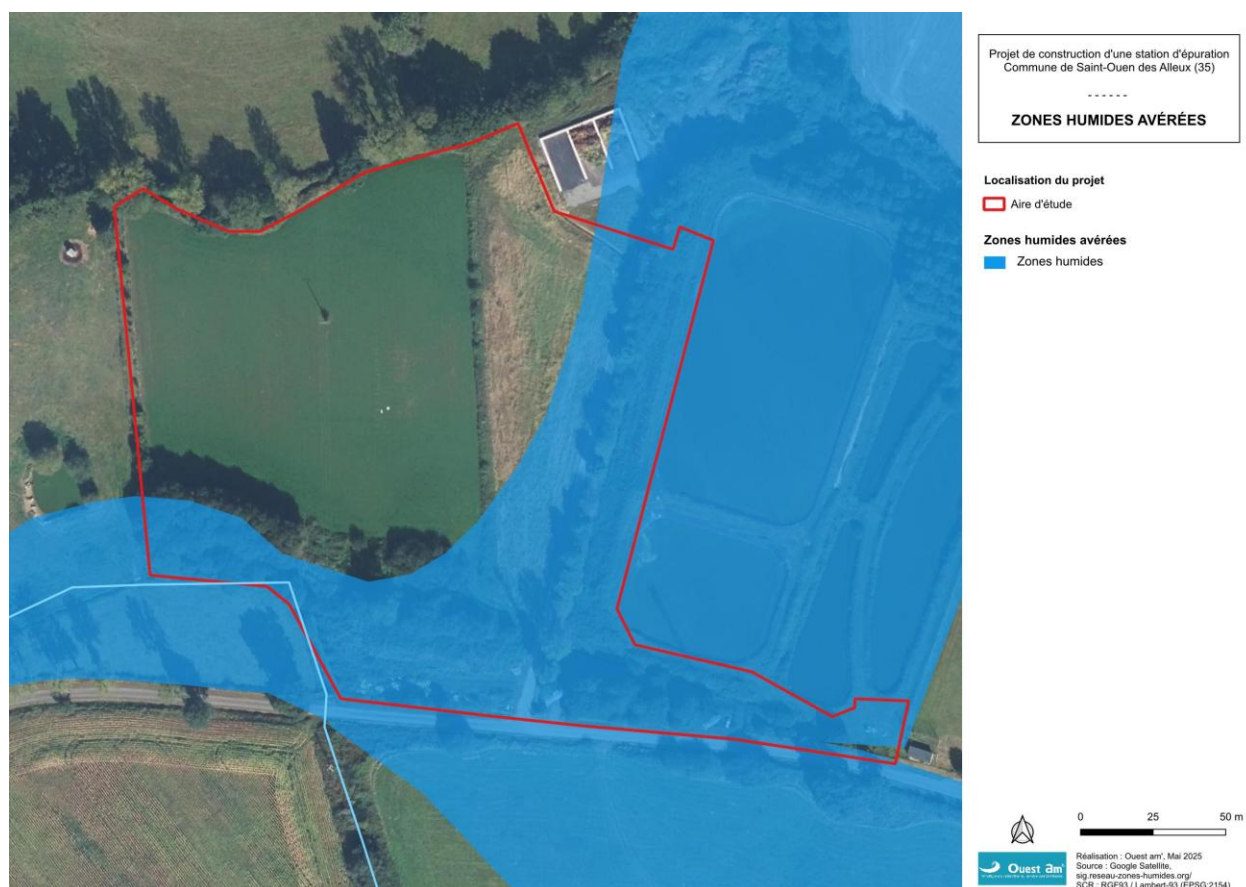


Figure 2 : Zones humides avérées (source : www.sig.reseau-zones-humides.org)

En complément, les données de pré-localisation à l'échelle nationale de 2023¹ ont été consultées. Elles mettent en avant une probabilité de présence de zone humide qui permet d'orienter les inventaires.

Une zone humide potentielle longue et passe sur la partie Sud de l'aire d'étude (Figure 3).

¹ LETG-UMR 6554 CNRS-Université de Rennes 2 - PatriNat OFB-MNHN - Institut Agro Rennes-Angers - INRAE - Agence de l'eau RMC - Tour du Valat

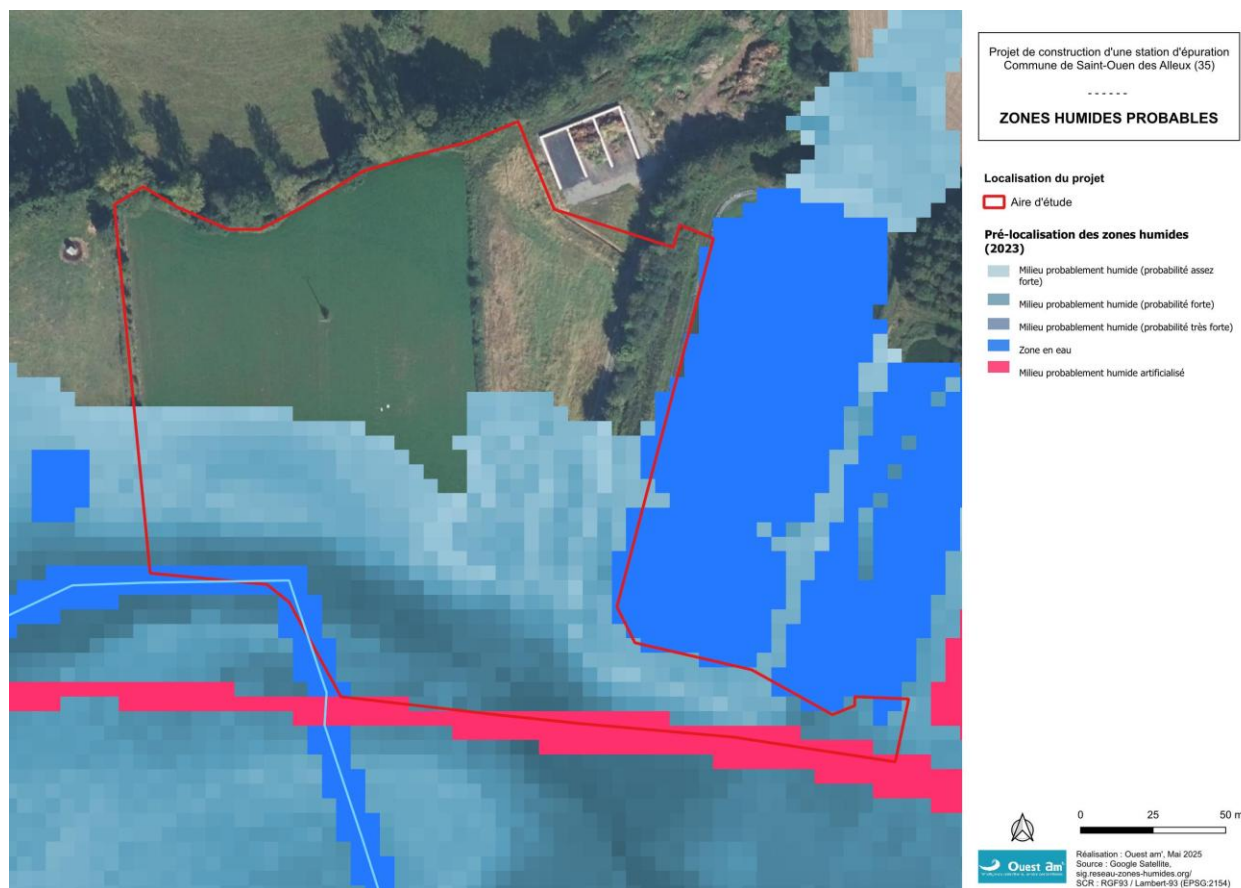


Figure 3 : Zones humides potentielles autour de l'aire d'étude (source : www.sig.reseau-zones-humides.org)

2.2 NATURE DES SOLS

La cartographie des sols, consultée sur le site <https://www.geoportail.gouv.fr/> le 20 avril 2025, permet d'appréhender le(s) type(s) de sol présent sur le site et nous renseigne sur leur potentielle hydromorphie.

Au niveau de l'aire d'étude, elle indique la présence d'une seule unité de sol :

- Les brunisols se trouvent principalement sur des plateaux et des versants à faible pente, reposant sur des roches granitiques ou du gneiss. Ils présentent généralement une teinte brune caractéristique, sans signe apparent d'hydromorphie. Toutefois, une grande partie des sols au sein de l'aire d'étude semble affectée par des processus rédoxiques, pouvant révéler la présence de taches de rouille ou de zones grisâtres, témoignant d'un battement de nappe, parfois jusqu'à la surface.

3. METHODOLOGIE ZONE HUMIDE

La zone d'étude a été prospectée le 24 avril 2025 par une botaniste pédologue.

Les prospections ont été réalisées au sein des parcelles adjacentes à la station d'épuration existante sélectionnées pour le projet extension.

Les bassins techniques sont exclus de l'inventaire, conformément à l'article R211-108 du Code de l'environnement :

« Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux cours d'eau, plans d'eau et canaux, ainsi qu'aux infrastructures créées en vue du traitement des eaux usées ou des eaux pluviales »

Tableau 1: Campagne d'investigation sur le site

Date	Intervenant	Objet d'étude
23/04/2025	Krista BABIN	Inventaire zones humides (flore et pédologie)

3.1 DÉFINITION D'UNE ZONE HUMIDE

La définition des zones humides se fait à l'aide de deux critères :

- le critère végétation : une **végétation spécifique hygrophile** (« qui affectionne les milieux plus ou moins gorgés d'eau »), permet de définir le caractère humide d'une formation végétale. Le critère flore prend en compte la nature des espèces (certaines sont caractéristiques de zones humides) et la surface couverte par ces espèces, ou bien la nature des communautés d'espèces végétales ;
- le critère sol : la délimitation de la zone humide se base sur la présence de **traces d'engorgement permanent ou temporaire du sol** (traces d'hydromorphie) qui déterminent plusieurs types pédologiques caractéristiques.

Deux arrêtés, parus successivement le 24 juin 2008 et le 1^{er} octobre 2009 en application des articles L. 214—7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement, viennent appuyer la méthodologie à employer pour définir ces zones humides. La circulaire du 18/01/2010 précise quant à elle la méthodologie à employer concernant la délimitation des zones humides.

Suite à la loi du 24 juillet 2019, portant création de l'Office français de la biodiversité, les zones humides sont de nouveau définies par le caractère alternatif des critères de sols et de végétation. Il rend caduc l'arrêt du Conseil d'État du 22 février 2017.

On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, **ou dont** la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

3.2 MÉTHODE POUR LE CRITÈRE FLORE

Une zone humide selon le critère floristique est déterminée par une dominance d'espèces hygrophiles et/ou le rattachement de la végétation à une végétation (habitat CORINE Biotopes ou syntaxon) identifiée comme caractéristique de zone humide. Ces éléments sont listés dans l'arrêté du 24 juin 2008 et du 1^{er} octobre 2009.

La réglementation définit des habitats strictement indicateurs de zone humide ou bien *pro parte*, c'est-à-dire partiellement indicateurs de zone humide. Dans ce cas, certaines formes de végétation incluses dans un code peuvent être indicatrices de zone humide et d'autres non. On peut citer comme exemple une friche. Il faut alors observer la dominance des espèces caractéristiques de zones humides pour classer l'habitat en zone humide.

Les potentielles zones humides floristiques sont identifiées grâce à l'inventaire de la flore et des habitats.

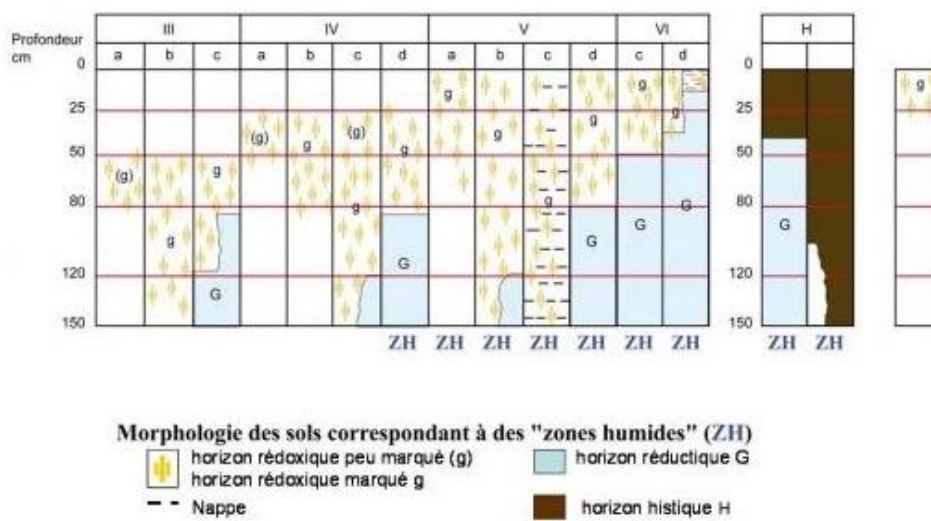
3.3 MÉTHODE POUR LE CRITÈRE PÉDOLOGIQUE

La délimitation des zones humides selon le critère pédologique est basée sur une série de sondages réalisée à l'aide d'une tarière, avec caractérisation d'éventuels horizons hydromorphes (présences de traces d'oxydo-réduction, décoloration, engorgement, etc.).

Les traces d'hydromorphie et la profondeur d'apparition de ces traces d'hydromorphie sont recherchées afin de caractériser la morphologie des sols selon les critères exposés dans le tableau 2 (page suivante).

Ainsi, de façon synthétique, l'existence d'une zone humide est caractérisée par un sondage pédologique où des traces d'hydromorphie apparaissent dans les 25 (ou dans un cas particulier 50) premiers centimètres et où les manifestations de l'excès d'eau perdurent au-delà de cette profondeur.

L'ensemble de la zone d'étude a été parcouru à pied afin d'y effectuer une série de sondages à la tarière à main (\varnothing 70, profondeur maximale d'investigation = 1,2m) et chaque point de sondage a été géolocalisé.



D'après les classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Figure 4 : Tableau GEPPA pour la caractérisation des zones humides

4. RESULTATS

4.1 DIAGNOSTIC FLORISTIQUE

Bien que la majorité des surfaces prospectées soient constituées d'habitats non humides, notamment de prairies artificielles semées pour le bétail. L'examen de la flore a mis en avant deux habitats caractéristiques de zone humide floristique, au Sud de l'aire d'étude (Figure 6).

Cette détermination s'est basée sur l'identification de 55 espèces recensées sur les aires d'études, dont 8 indicatrices de milieux humides selon l'arrêté du 24 juin 2008. Les espèces indicatrices sont mentionnées en bleu dans le Tableau 2. Par ailleurs, bien que l'identification précise n'ait pas pu être réalisée en l'absence de fleurs pour les *Carex* présents, au vu des caractères végétatifs il est très probable qu'il s'agisse de *Carex* indicateurs de zone humide.

- Prairies humides eutrophes x Fourrés (37.2 x 31.8)

Le milieu correspond à une mosaïque (habitats en mélange) composée de prairies humides eutrophes, codifiées 37.2 selon le référentiel CORINE Biotopes, et de fourrés humides relevant de l'habitat 31.8. Les fourrés étant inclus dans la prairie humide, l'ensemble de la mosaïque d'habitat est à considérer en zone humide floristique.

La strate arbustive des fourrés est dominée par le Saule roux (*Salix atrocinerea*), espèce caractéristique des milieux frais à humides, accompagné localement de Ronces (*Rubus fruticosus* agg.). La prairie humide associée se distingue par un cortège végétal typique des milieux eutrophes à sol hydromorphe, avec la notamment la présence de *Cardamine des près* (*Cardamine pratensis*), d'*Agrostide stolonifère* (*Agrostis stolonifera*) et de *Jonc diffus* (*Juncus effusus*). Ces espèces indiquent un régime hydrique marqué par un engorgement régulier, et une richesse trophique élevée.

- Saussaies marécageuses (44.92)

Le milieu correspond à une saulaie marécageuse rattachée à l'habitat 44.92 (CORINE Biotopes). Dominée par le Saule roux (*Salix atrocinerea*), cette formation se développe sur sols hydromorphes, régulièrement engorgés ou temporairement inondés.

La strate herbacée est composée principalement de l'Iris des marais (*Iris pseudacorus*) et de l'Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*), avec la présence ponctuelle de Jonc diffus (*Juncus effusus*) et de l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*), espèces indicatrices de conditions très humides.



Figure 5 : Saussaies marécageuses

Tableau 2 : Liste des espèces végétales inventoriées sur l'aire d'étude

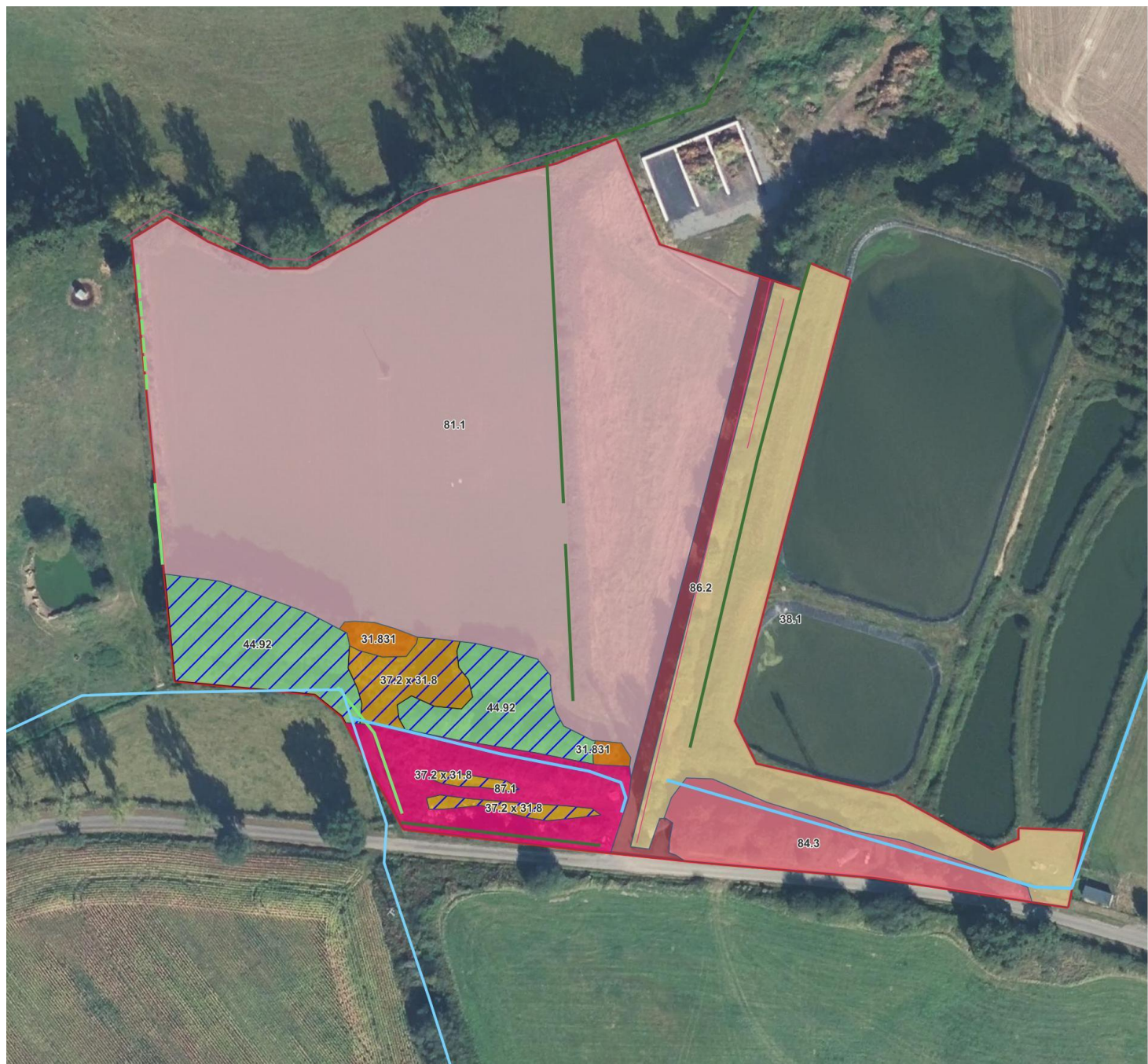
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitat	Liste Rouge nationale (2018)	Liste Rouge Bretagne (2015)	ZNIEFF Bretagne	Protection	Statut invasive Bretagne (2024)
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Erable champêtre	-	LC	LC	-	-	-
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	-	LC	LC	-	-	-
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	-	LC	LC	-	-	-
<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sauvage	-	LC	LC	-	-	-
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	-	LC	LC	-	-	-
<i>Arum</i> L., 1753	Gouet	-	-	-	-	-	-
<i>Avena</i> L., 1753	Avoine	-	-	-	-	-	-
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois	-	LC	LC	-	-	-
<i>Callitriche stagnalis</i> Scop., 1772	Callitriche des marais	-	LC	LC	-	-	-
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cradamine des prés	-	LC	LC	-	-	-
<i>Carex</i> L., 1753	Laîche	-	-	-	-	-	-
<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	Chataignier	-	LC	LC	-	-	-
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des marais	-	LC	LC	-	-	-
<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret, 1886	Grand Conopode	-	LC	LC	-	-	-
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	-	LC	LC	-	-	-
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balai	-	LC	LC	-	-	-
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	-	LC	LC	-	-	-
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs	-	LC	LC	-	-	-
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Bonnet-d'évêque	-	LC	LC	-	-	-
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire à bulbilles	-	LC	LC	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitat	Liste Rouge nationale (2018)	Liste Rouge Bretagne (2015)	ZNIEFF Bretagne	Protection	Statut invasive Bretagne (2024)
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés	-	LC	LC	-	-	-
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	-	LC	LC	-	-	-
<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais	-	LC	LC	-	-	-
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	-	LC	LC	-	-	-
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre	-	LC	LC	-	-	-
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	-	LC	LC	-	-	-
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Patte d'ours	-	LC	LC	-	-	-
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm., 1944	Jacinthe des bois	-	LC	LC	-	-	-
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx commun	-	LC	LC	-	-	-
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore	-	LC	LC	-	-	-
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars	-	LC	LC	-	-	-
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	-	LC	LC	-	-	-
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique	-	LC	LC	-	-	-
<i>Myosotis sylvatica</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Myosotis des forêts	-	LC	LC	-	-	-
<i>Nasturtium officinale</i> W.T.Aiton, 1812	Cresson des fontaines	-	LC	LC	-	-	-
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun	-	LC	LC	-	-	-
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier vrai	-	LC	LC	-	-	-
<i>Prunus cerasus</i> L., 1753	Cerisier acide	-	NA	-	-	-	AS
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Epine noire	-	LC	LC	-	-	-
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	-	LC	LC	-	-	-
<i>Rabiera holostea</i> (L.) M.T.Sharple & E.A.Tripp, 2019	Stellaire holostée	-	LC	LC	-	-	-
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse	-	LC	LC	-	-	-
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	-	LC	LC	-	-	-
<i>Rosa</i> L., 1753	Rosier	-	-	-	-	-	-
<i>Rubus</i> L., 1753	Ronce	-	-	-	-	-	-
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés	-	LC	LC	-	-	-
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Oseille à feuilles obtuses	-	LC	LC	-	-	-
<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule à feuilles d'Olivier	-	LC	LC	-	-	-
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc	-	LC	LC	-	-	-
<i>Taraxacum</i> F.H. Wigg., 1780	Pissenlit	-	-	-	-	-	-
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	-	LC	LC	-	-	-
<i>Ulex europaeus</i> L., 1753	Ajonc d'Europe	-	LC	LC	-	-	-
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Petit orme	-	LC	LC	-	-	-
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	-	LC	LC	-	-	-
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne lantana	-	LC	LC	-	-	-
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée	-	NA	LC	-	-	-

NA : non applicable, LC : préoccupation mineure

AS : espèce exotique envahissante A Surveiller

Plante non indigène ne présentant actuellement pas (ou plus) de caractère envahissant avéré ni d'impact négatif sur la biodiversité dans le territoire considéré, mais dont la possibilité de développer ces caractères (par reproduction sexuée ou multiplication végétative) n'est pas totalement écartée, compte tenu notamment du caractère envahissant de cette plante et des impacts sur la biodiversité dans d'autres régions.



Projet de construction d'une station d'épuration
Commune de Saint-Ouen des Alleux (35)

HABITATS

Localisation du projet

- Aire d'étude
- Cours d'eau
- Fossés

Haies

- Haies arbustives continues
- Haies arbustives discontinues
- Haies multistrates continues

Habitats non humides

- 31.831 - Ronciers
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 81.1 - Prairies sèches améliorées
- 84.3 - Bosquets
- 86.2 - Routes
- 87.1 - Terrains en friche

Habitats humides

- 37.2 x 31.8 - Prairies humides eutrophes x Fourrés
- 44.92 - Saussaies marécageuses

0 25 50 m

Réalisation : Ouest am', Mai 2025
Source : Fond ortho : Google Satellite
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

Figure 6 : Carte des habitats

4.2 DIAGNOSTIC PÉDOLOGIQUE

Au total, 53 sondages ont été effectués à la tarière à main le 24 avril 2025, dont **21 sont caractéristiques de zones humides**, selon la réglementation.

Les sondages mettent en évidence un sol à la texture limoneuse à limono-sableuse, plus en profondeur. Les signes d'hydromorphie sont généralement plus marqués en profondeur.

Les sondages indicateurs de zone humide appartiennent à la classe V du tableau du GEPPA (Figure 4). Les traces d'hydromorphie se manifestées notamment par des marques de rouille, une matrice grisâtre ou la présence de nodules de manganèse. (Figure 7).

De manière générale, le sol ne présente pas d'horizon réductique en profondeur (sol bleu/gris sans traces de rouilles) avec un terrain en pente : point haut au nord du site et le sud en point bas. Ainsi, des sondages profonds ont d'abord été réalisés, suivis de sondages de vérification jusqu'à 50 cm. Le long de la pente, la détermination des zones humides s'est principalement appuyée sur la hauteur des premières traces visibles, en vérifiant leur continuité en profondeur. En effet, en absence de trace réductique en profondeur (entre 80 et 120 cm), les sondages ayant des traces débutant après 25 cm de profondeur, ne sont pas considérés comme humides par la réglementation.

L'accent a été mis davantage sur une délimitation précise des zones humides que sur leur sous-catégorisation détaillée. Ces zones humides suivent la topographie du site, se situant principalement en bas de pente et le long d'un cours d'eau au sud, ce qui correspond aux données de pré-localisation des zones humides.



Figure 7 : Traces caractéristiques d'oxydation du fer, rouille et traces grises.

Les sondages effectués dans les prairies humides sont les plus hydromorphes (sondages 18, 20, 21 et 53) avec des traces d'hydromorphie dès la surface sous forme de matrice grisâtre (Figure 8) et des traces de rouilles. Leur texture est limoneuse en surface, devenant limono-sableuse en profondeur. Il a par ailleurs été constaté que les sols étaient gorgés d'eau appuyant la nature hydromorphe du sol.



Figure 8 : Sondage humide en prairie humide. Sondage 18.

Cependant, cela ne concerne qu'une minorité des sondages en zone humide pédologique. La majorité, soit 17 sondages parmi les 21 sondages humides, présente des traces d'hydromorphie qui ne se voient pas dès la surface : entre 10 et 20 cm de profondeur. Ils appartiennent donc aussi à la catégorie V du tableau GEPPA (Figure 9). On les retrouve notamment dans la saulaie, en bas de la prairie ensemencée, avec une remontée vers la parcelle située à l'est.



Sondage n°1 entier, longueur 100 cm



Traces dès 10 cm



Altérites entre 90 et 100 cm

Figure 9 : Sondage humide de la prairie semée. Sondage 1

Plus les sondages sont à un niveau topographique haut dans la parcelle ensemencée, plus des altérites sableuses se manifestent en surface (Figure 10).



Figure 10 : Altérites hydromorphes à 30 cm, sondage 2

La plupart des sondages réalisés dans la parcelle enssemencée ne présentent aucun signe d'hydromorphie dans les 50 premiers cm (Figure 11). Il en est de même au sommet des talus de terre. Aucune classe n'a été rattaché à ces sondages qui peuvent éventuellement être rattachés à une classe de sol III du tableau GEPPA (non indicatrice de zone humide) si une hydromorphie se manifeste plus en profondeur. En revanche, ceux présentant des traces à partir de 25 cm de profondeur, sont rattachés à la classe IV.



Figure 11 : Sondage non humide de la prairie semée. Sondage 45

Il faut noter au sud du site une zone de remblai, disposée sous forme d'andins de terre d'environ 1 à 4 mètres de hauteur. La nature hétérogène du remblai, composé de matériaux rapportés, ne permet pas de réaliser une analyse pédologique fiable, car les horizons naturels du sol sont absents ou perturbés. Néanmoins, des zones humides à caractère pédologique ont été identifiées à la base des andins, en contrebas. En raison de la hauteur des andins, il est également impossible d'identifier des zones humides, les traces hydromorphes apparaissant généralement au niveau du sol naturel. Dans ce secteur, quelques sondages ont été réalisés, majoritairement en surface, car une exploration plus profonde ne présentait pas d'intérêt. La délimitation des zones humides suit ainsi la forme et la hauteur des andins.



Figure 12: Photographie des andins de remblai au sud du site

Tableau 3 : Tableau descriptif des sondages de reconnaissance pédologique pour la détermination de la présence/absence de zones humides

N° de SONDAGE	DESCRIPTIF					Classement GEPPA	Classement zone humide	
	profondeur d'investigation	texture	taches / concrétions		remarque			refus
			oxy.	rédi.				
1	0-100	Limoneux					Vb	oui
	15-60	Limoneux	++					
	60-100	Limoneux sableux	++					
2	0-10	Limoneux				X	V	oui
	10-20	Limoneux	++					
	20-60	Limoneux sableux	++					
3	0-35	Limoneux					IV	non
	35-40	Limoneux	++					
	40-90	Limoneux sableux	++					
4	0-35	Limoneux			Vérification de surface		IV	non
	35-45	Limoneux	++					
	45-50	Limoneux sableux	++					
5	0-10	Limoneux					V	oui
	10-45	Limoneux	++					
	45-70	Limoneux sableux	++					
6	0-20	Limoneux			Vérification de surface		V	oui
	20-50	Limoneux	++					

N° de SONDAGE	DESCRIPTIF					Classement GEPPA	Classement zone humide	
	profondeur d'investigation	texture	taches / concrétions		remarque			refus
			oxy.	rédi.				
7	0-30	Limoneux			Vérification de surface	IV	non	
	30-35	Limoneux sableux						
	35-60	Limoneux sableux	++					
8	0-40	Limono-sableux				X	-	non
9	0-30	Limono-sableux			Traces liées au passage d'engin		IV	non
	30-50	Limono-sableux	+					
10	0-50	Limono-sableux			Vérification de surface			non
11	0-20	Limoneux					V	oui
	20-35	Limoneux	++					
	35-50	Limoneux sableux	++					
12	0-25	Limono-sableux			Vérification de surface		V	oui
	25-50	Limono-sableux	++					
13	0-30	Limono-sableux				X	-	non
14	0-25	Limono-sableux					-	non
	25-40	Limono-sableux	++					
	40-50	Limono-sableux						
15	0-50	Limono-sableux			Vérification de surface			non
16 et 17	0-20	Limono-sableux			Vérification de surface		V	oui
	20-50	Limono-sableux	++					
18	0-50	Limono-sableux	+++		Eau surface		V	oui
19	0-35	Limoneux					IV	non
	35-45	Limoneux	++					
	45-50	Limono-sableux	++					
20 et 21	0-50	Limoneux	+++				V	oui
22 à 24	0-50	Limoneux			Vérification surface			non
25	0-20	Limono-sableux					V	oui
	20-50	Limono-sableux	++					
26 à 32	0-50	Limono-sableux			Vérification surface			non
33 à 37	0-20	Limono-sableux					V	oui
	20-50	Limono-sableux	++					
38 à 42	0-50	Limono-sableux			Vérification surface			non
43	0-15	Limono-sableux			Rouille		V	oui
	15-50	Limono-sableux	+					
44	0-10	Limono-sableux			Rouille		V	oui
	10-50	Limono-sableux	+					
45 à 48	0-50	Limono-sableux			Vérification surface			non
49	0-20	Limoneux					V	oui
	20-50	Limoneux	++					
50 à 52	0-50	Limoneux			Talus			non
53	0-70	Limoneux	+++		Eau surface		V	oui



Projet de construction d'une station d'épuration
Commune de Saint-Ouen des Alleux (35)

ZONES HUMIDES

Localisation du projet

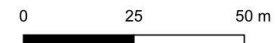
- Aire d'étude
- Cours d'eau

Sondages pédologiques

- Humide
- Non humide

Zones humides

- Zones humides pédologiques
- Zones humides floristiques



Réalisation : Ouest am', Mai 2025
Source : Fond ortho : Google Satellite
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

Figure 13 : Carte du diagnostic zone humide

5. CONCLUSION

L'inventaire a mis en évidence plusieurs zones humides, selon le critère floristique et/ou pédologique, localisées au sud de l'aire d'étude et remontant au sein de la parcelle côté Est.

La surface totale de zones humides identifiées s'élève à 10 302 m², dont 3 216 m² présentent à la fois des caractéristiques pédologiques et floristiques. Toutes les zones humides floristiques sont également pédologiques, ce qui signifie qu'il n'existe pas de zones humides uniquement floristiques sur le site.

Le sud de l'aire d'étude comporte un terrain en friche. Celui-ci correspond à des friches installées sur des remblais artificiels formant des talus de terre de 50 cm à 2 mètres. Ces remblais sont très probablement déposés sur une zone humide et représentent un site potentiel pour une compensation zone humide.